



Retrait de permis à l'étranger

Par **ornellouche**, le **11/02/2010** à **18:54**

Bonjour,

Je me suis fait retirer mon permis de conduire le 14/08/2009 à Piacenza en Italie, du à un taux de 0,66 d'alcool.

J'avais un avocat commis d'office.

Celui-ci m'as dit que mon permis était suspendu pendant 3 mois et à vie en Italie si je ne venait pas passer un examen sanguin.

Celui-ci a été envoyé au consulat français à Milan courant décembre.

Le consulat a expédié mon permis à la préfecture du val de marne le 14 janvier 2010.

Depuis plus de nouvelle, j'ai tenté à plusieurs reprise de contacter la préfecture du val de marne et ce, sans succès.

Pourriez m'aider ?

Que dois-je faire ? j'en ai besoin pour mon travail et il aurait du m'être remis depuis le 14/11/2009.

Merci de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **11/02/2010** à **23:17**

Bonjour,

La préfecture de Créteil est extrêmement surchargée. Il faut donc vous déplacer.